

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n°2016-004 en date du 15 novembre 2016, M. le Président de la Communauté de Communes Sud Estuaire a ordonné l'ouverture d'une enquête publique pour une durée de 34 jours consécutifs du :

lundi 12 décembre 2016 au samedi 14 janvier 2017 inclus

concernant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de PAIMBŒUF.

Monsieur Jacques CADRO, commandant de brigade de gendarmerie motorisée, retraité, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur, et Monsieur Jean LE MOINE, ingénieur conseiller industriel au développement des PME-PMI de la région BRETAGNE, retraité, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur suppléant, par décision du Tribunal Administratif de NANTES n°E16000237/44 en date du 16 septembre 2016.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique présentant le projet, l'évaluation environnementale du projet, son résumé non technique et l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale, ainsi qu'un registre d'observations, seront déposés à la mairie de PAIMBŒUF, pour y être consultés aux jours et heures habituelles d'ouverture au public.

Chacun pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, ou les adresser par écrit à : M. le Commissaire-enquêteur – Mairie de PAIMBŒUF – 1 quai Eole – 44560 PAIMBŒUF. Aucune requête ne pourra être transmise par voie électronique.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique, conformément à l'article R.123-9 du Code de l'Environnement, auprès de la Communauté de Communes Sud Estuaire.

Le Commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de PAIMBŒUF, aux cours de 6 permanences, aux jours et horaires suivants :

- **Lundi 12 décembre 2016 de 9 heures à 12 heures**
- **Samedi 17 décembre 2016 de 9 heures à 12 heures**
- **Jeudi 22 décembre 2016 de 14 heures à 17 heures**
- **Mercredi 4 janvier 2017 de 9 heures à 12 heures**
- **Mardi 10 janvier 2017 de 14 heures à 17 heures**
- **Samedi 14 janvier 2017 de 9 heures à 12 heures**

Le dossier sera également consultable sur les sites internet :

- de la Ville de PAIMBŒUF : www.paimboeuf.fr
- de la Communauté de Communes Sud Estuaire : www.cc-sudestuaire.fr

À l'expiration du délai d'enquête, le rapport et les conclusions motivées établis par le commissaire-enquêteur seront transmis à M. le Président de la C.C.S.E. dans un délai d'un mois et tenus à la disposition du public pendant un an à la Communauté de Communes Sud Estuaire (Services Techniques Communautaires) et à la mairie de PAIMBŒUF, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux.

À l'issue de la présente enquête, le dossier de Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de PAIMBŒUF sera soumis à l'approbation du Conseil Communautaire.

Toute information complémentaire peut être obtenue auprès de M. Clément KIMMES, service urbanisme de la Communauté de Communes Sud Estuaire au 02.40.27.70.12.

SOMMAIRE

[0_Pièces préalables](#)

[1_Rapport de Présentation](#)

[2_Projet d'Aménagement et de développement Durable](#)

[3_Orientations d'Aménagement et de Programmation](#)

[4.a.1_2_3_Règlement graphique](#)

[4.a.4_Liste des Emplacements réservés](#)

[4.a.5_Liste des Éléments de patrimoine et de paysage](#)

[4.b_Règlement](#)

[5.0_Pièces administratives](#)

[5.1.a_Liste des Servitudes d'Utilité Publique](#)

[5.1.b_Plan des Servitudes d'Utilité Publique](#)

[5.2.a_Notice Sanitaire](#)

[5.2.b_Plan du réseau d'eau potable](#)

[5.2.c_Plan du réseau des eaux usées](#)

[5.2.d_Plan et règlement du réseau d'eaux pluviales](#)

[5.3_Arrêté relatif au plomb](#)

[5.4_Plan de la ZAC](#)

[5.5_Atlas des Zones Inondables](#)

[5.6_Circulaire Cynthia](#)

[5.7_Sites archéologiques](#)

[5.8_Droit de Prémption Urbain](#)

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n°SG_2016_003 en date du 17 novembre 2016, M. le Maire de PAIMBŒUF a ordonné l'ouverture d'une enquête publique pour une durée de 34 jours consécutifs du :

lundi 12 décembre 2016 au samedi 14 janvier 2017 inclus

concernant l'élaboration du Zonage d'Assainissement des Eaux Pluviales de la commune de PAIMBŒUF.

Monsieur Jacques CADRO, commandant de brigade de gendarmerie motorisée, retraité, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur, et Monsieur Jean LE MOINE, ingénieur conseiller industriel au développement des PME-PMI de la région BRETAGNE, retraité, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur suppléant, par décision du Tribunal Administratif de NANTES n°E16000236/44 en date du 16 septembre 2016.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique présentant le projet, les pièces qui l'accompagnent, l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale, ainsi qu'un registre d'observations, seront déposés à la mairie de PAIMBŒUF, pour y être consultés aux jours et heures habituelles d'ouverture au public.

Chacun pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, ou les adresser par écrit à : Mairie de PAIMBŒUF – À l'attention de M. Jacques CADRO - Commissaire-enquêteur – Dossier ZAEP – 1 quai Eole – 44560 PAIMBŒUF. Aucune requête ne pourra être transmise par voie électronique.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique, conformément à l'article R.123-9 du Code de l'Environnement, auprès de la Mairie de PAIMBŒUF.

Le Commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de PAIMBŒUF, aux cours de 6 permanences, aux jours et horaires suivants :

- **Lundi 12 décembre 2016 de 9 heures à 12 heures**
- **Samedi 17 décembre 2016 de 9 heures à 12 heures**
- **Jeudi 22 décembre 2016 de 14 heures à 17 heures**
- **Mercredi 4 janvier 2017 de 9 heures à 12 heures**
- **Mardi 10 janvier 2017 de 14 heures à 17 heures**
- **Samedi 14 janvier 2017 de 9 heures à 12 heures**

Le dossier sera également consultable sur le site internet de la Ville de PAIMBŒUF : www.paimboeuf.fr

À l'expiration du délai d'enquête, le rapport et les conclusions motivées établis par le commissaire-enquêteur seront transmis à M. le Maire de PAIMBŒUF dans un délai d'un mois et tenus à la disposition du public pendant un an à la mairie de PAIMBŒUF, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux. Le rapport et les conclusions motivées seront également accessibles sur le site internet de la Commune.

À l'issue de la présente enquête, le dossier de Zonage d'Assainissement des Eaux Pluviales de la commune de PAIMBŒUF sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Toute information complémentaire peut être obtenue auprès de :

Patrick LECONTE : 02 40 27 76 59 / services.techniques@paimboeuf.fr

SOMMAIRE

[01_Délibération arrêt ZAEP](#)

[02_Décision MRAE ZAEP Paimboeuf](#)

[03_Arrêté enquête publique](#)

[04_Règlement ZAEP - Dossier enquêtes publique](#)

[05_ANNEXE 1 Plan réseau pluvial](#)

[06_ANNEXE 2 Localisation dysfonctionnements ouvrages](#)

[07_ANNEXE 3 Carte Coefficients ruissellement](#)

[08_ANNEXE 4 Carte zones urbanisation future](#)

[09_ANNEXE 5 Techniques alternatives](#)

[10_ANNEXE 6 Carte Zonage](#)